

## DEVENEZ MÉCÈNE DE MUSICANCY

### Soutenez une aventure unique en Bourgogne dans un lieu d'exception !

Pour que Musicancy continue d'être une aventure unique en Bourgogne-Franche-Comté et qu'elle rayonne bien au-delà, soutenez à long terme le projet en rejoignant « MUSICANCY CÔTÉ COUR », un cercle de passionnés de musique et de patrimoine. 66 % du montant du don est déductible de l'impôt sur le revenu.

En devenant mécène, vous contribuez au développement de Musicancy et à création de projets ambitieux portés dans les meilleures conditions et avec les plus grands artistes. **D'avance, un grand merci pour votre précieux soutien, grâce auquel tout devient possible !**

**Selon votre don, vous bénéficiez de multiples avantages :**

<p><b>Donateur 1 : Don en dessous de 500 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Votre nom inscrit dans la liste des donateurs sur le site internet de Musicancy / Page « Musicancy côté cour ».</li><li>• Réception de la « Lettre des mécènes » pour des nouvelles exclusives sur l'orientation artistique de Musicancy.</li><li>• Un CD d'un artiste ou d'un ensemble invité en 2022 envoyé immédiatement chez vous à la suite de votre don (pour un don minimum annuel de 200 €).</li></ul> <p><i>Pour un don de 200 €, le coût réel après déduction fiscale est de 68 €</i></p>	<p><b>Donateur 3 : Don à partir de 1 000 €</b></p> <p>Mêmes avantages que les Donateurs 1 et 2 + Invitation à un déjeuner ou dîner avec l'un des artistes invités par Musicancy</p> <p><i>Pour un don de 1 000 €, le coût réel après déduction fiscale est de 340 €</i></p>
<p><b>Donateur 2 : Don à partir de 500 €</b></p> <p>Mêmes avantages que le Donateur 1 + Votre nom dans la liste des donateurs dans les programmes à partir de 2023. + Réception à domicile de 4 autres CD des artistes ou ensembles invités en 2022.</p> <p><i>Pour un don de 500 €, le coût réel après déduction fiscale est de 170 €</i></p>	<p><b>Donateur 4 : Don à partir de 2 000 € et +</b></p> <p>Mêmes avantages que les Donateurs 1, 2 et 3 + Invitation à un concert privé</p> <p><i>Pour un don de 2 000 €, le coût réel après déduction fiscale est de 680 €</i></p>

<b>BULLETIN DE DON 2022 • MUSICANCY CÔTÉ COUR</b> (à remplir, découper et expédier par courrier ou e-mail)			
Nom & prénom		Adresse postale	
Entreprise			
Téléphone & e-mail			
J'accepte de recevoir les actualités liées à Musicancy (entourer votre choix)	OUI	NON	(entourer votre choix)
J'accepte que mon nom figure dans la liste des membres (entourer votre choix)	OUI	NON	(entourer votre choix)
<b>Je rejoins MUSICANCY CÔTÉ COUR en devenant membre</b> (entourer votre choix) :			
♥ Donateur 1 : Don en dessous de 500 €	♦ Donateur 3 : Don à partir de 1 000 €		
♠ Donateur 2 : Don à partir de 500 €	♣ Donateur 4 : Don à partir de 2 000 €		
Pour devenir « Grands Donateurs » en vous engageant sur 3 ans, contactez-nous.			
<b>Mode de versement</b>			
Par chèque d'un montant de ..... € à l'ordre de Musicancy			
Par virement bancaire d'un montant de ..... € sur le compte de Musicancy			
IBAN : FR76 3000 3002 1400 0500 7788 579 • BIC : SOGEFRPP			
Après réception de votre don, vous recevrez un reçu fiscal qui vous permettra de bénéficier d'une déduction fiscale de 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable pour l'année en cours.			
Date	Signature		
Retourner le bulletin de don avec votre chèque à l'adresse suivante :			
MUSICANCY • MUSICANCY CÔTÉ COUR - 11, place Clermont-Tonnerre - 89160 Ancy-le-Franc			
Retourner le bulletin accompagné de votre avis de virement à l'adresse suivante :			
contact@musicancy.org			